

# Compte-rendu CHSCT A du mardi 5 mai

Cette séance s'est déroulée via la même plate-forme que celle utilisée par le CNED ...

Le Recteur et son cabinet ont tenté tant bien que mal de répondre aux questions et inquiétudes légitimes que se posent notre fédération et nos collègues.

Nous avons soumis au vote le vœu émis par le CTA qui a été unanimement approuvé de nouveau :

*« Pour les élus(es) du CTA il est hors de question d'envisager une réouverture des établissements le 11 mai alors que les conditions sanitaires ne sont pas réunies et que nous savons aujourd'hui, comme le confirme l'ordre des médecins, qu'elles ne le seront pas. Aucune réouverture des établissements n'est envisageable sans que soit organisé préalablement le dépistage systématique et généralisé des personnels et des élèves, les conditions d'application des gestes barrière, la distribution de masques, en respect de l'avis présenté au CHSCTM d'autant plus dans notre académie, faisant partie des zones les plus touchées ».*

Nous avons réaffirmé notre position : le principe de précaution doit prévaloir et les établissements, les écoles et les services ne peuvent rouvrir tant que toutes les garanties sanitaires ne sont pas apportées.

Malgré leur dévouement à la doctrine gouvernementale, il nous a été démontré que rien n'était prêt comme nous le supposions.

A la suite de la lecture de notre déclaration préalable, le Recteur, pour seule réponse cynique, a jugé que notre fédération pouvait tout à fait occuper le poste de directeur de l'ARS ... Nous avons tenu à le rappeler à ses obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Le Recteur a par ailleurs reconnu, a posteriori, que nos inquiétudes en début de crise sanitaire étaient fondées : les flux de personnes entre le cluster de l'Oise et la Seine et Marne, que nous avons déjà signalés comme potentiellement dangereux pour notre académie, ont été plus importants que perçus.

## Sur le protocole sanitaire national

Il est la boussole du rectorat et invite chaque personnel à s'en saisir pour accueillir dans les meilleures conditions les milliers d'élèves dès la semaine prochaine.

**Commentaire :** Ce protocole encourage chaque agent à devenir acteur de sa propre sécurité et transfère en partie les responsabilités de l'employeur. Nous ne cautionnons absolument pas cette logique et réaffirmons que c'est à l'employeur d'assurer la sécurité et la santé de ses agents.

## Sur le matériel de protection

Hypothétiquement, les masques et gels hydro-alcooliques devraient être à disposition des enseignants dès le déconfinement. Des thermomètres frontaux devraient aussi faire partie du kit livré dans les écoles.

**Commentaire :** On notera que l'emploi du conditionnel n'est pas de nature à affirmer que tout est prêt. Les masques proposés ne sont pas des masques FFP2 et ne sont donc pas reconnus par le Code du travail. Ce sont des masques lavables à stériliser soi-même (quid de la stérilisation). Là encore le Recteur se dédouane de toute responsabilité et reporte cette charge sur les épaules des personnels.

## Sur la gestion locale de l'organisation de l'accueil des élèves

Les collègues sont invités à voir entre eux et à sonder les familles pour opérer eux-mêmes une sélection des élèves à accueillir ou pas. Les ouvertures des écoles laissées aux mairies.

**Commentaire :** Dans la ligne droite gouvernementale, la logique de territorialisation trouve ici une opportunité de s'exprimer pleinement. Toute latitude est laissée aux municipalités d'organiser les modalités de cette reprise prématurée. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités et de gérer académiquement, école par école, les conditions d'une reprise en toute sécurité.

## Sur les ORS

Les temps d'enseignement en présentiel et en distanciel peuvent être cumulables du moment qu'ils ne dépassent le temps de service réglementaire.

**Commentaire :** Le télétravail pose toujours pour notre fédération un problème : outre le volontariat et la prise en charge des frais qui ne sont pas assurés et que l'Administration se refuse à assumer, le décompte du temps

de travail n'est toujours pas assuré. Indirectement, c'est une invitation à casser le verrou des obligations réglementaires de service.

La Secrétaire Générale a indiqué que les enseignants qui travaillaient en distanciel, mais de manière partielle dû parfois aux modalités locales d'accueil des élèves, pouvaient compléter leur service en distanciel ...

**Attention !** La circulaire du 4 mai 2020 précise que les enseignants qui assurent un service complet d'enseignement en présentiel ne sont pas tenus de le faire en distanciel.

Nous encourageons tous les collègues à nous tenir au courant des pressions qui sont exercées localement à ce niveau-là.

### **Sur les absences :**

Le Recteur et Madame la SG ont indiqué que des ASA seraient distribuées aux personnels jusqu'à la fin du mois de mai au moins et seraient placés en télétravail.

**Commentaire :** Certains IEN ont déjà indiqué que ces ASA ne seraient plus valables dès le mois de juin.

### **Sur les AESH**

Peu d'éclaircissements nous ont été apportés à ce sujet. Tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ne sont pas à risque mais nous avons indiqué que la distanciation sociale est impossible à assurer avec ces élèves. Paraît-il alors que les masques (non réglementaires) sont suffisants dans cette situation.

**Commentaire :** La réelle méconnaissance du terrain conduit le Recteur à considérer que les gestes barrière sont applicables de manière variable selon les personnels. Les AESH doivent être traités à égale considération de tous les personnels de l'Education nationale. Nous émettons des inquiétudes quant à la mise à disposition de masques pour ces personnels, certains exerçant leurs fonctions dans plusieurs écoles. Les masques qui devraient être livrés par l'Education nationale ne suffiront pas à suffisamment protéger les AESH !

**Nous encourageons vivement tous les personnels à se saisir des registres de signalement (santé et sécurité au travail (SST) et de Danger Grave et Imminent (DGI) et de mettre les représentants FO aux CHSCT de l'académie en copie de ces envois. Les conditions sanitaires n'étant à ce jour absolument pas garanties mettent la santé et la sécurité des personnels en péril. A l'Administration de mettre en place les mesures concrètes et sécuritaires pour protéger ses personnels.**

Notre fédération et la FSU ont rédigé l'avis suivant qui a été voté unanimement :

*Le CHSCT considérant le niveau préoccupant de l'épidémie de COVID 19 dans l'académie, classée intégralement en zone rouge, et l'arrivée tardive d'un protocole ne prenant pas en compte tous les risques spécifiques de l'académie, notamment la question des transports, estime qu'une reprise de l'activité en présentiel des services administratifs et de l'accueil des élèves dans les écoles, hors accueil des enfants des personnels soignants, n'est ni possible ni souhaitable à la date du 11 ou même du 14 mai. Il demande pour l'académie de Créteil que cette date soit repoussée.*